
HYDERABAD – Réunion conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN - ASO/NRO

Dimanche 6 novembre 2016 – 8h30 à 9h30 IST

ICANN57 | Hyderabad, Inde

STEVE CROCKER : Bonjour à tous. Nous sommes à une réunion conjointe du Conseil de l'administration et de l'ASO/NRO. Nous commençons donc notre journée avec les unités constitutives et le Conseil va rester assis à cette table toute la journée à écouter les différentes parties. Vous avez de la chance parce que vous nous avez le matin, après ça se complique. C'est Paul Wilson qui va présider cette réunion.

À la base, le Conseil est là pour écouter, pour essayer de répondre si possible, pour prendre note le cas échéant. Je vais vous passer la parole. J'espère que notre réunion sera aussi productive que possible et aussi significative que possible.

PAUL WILSON : Je suis président d'APNIC et je suis membre du Conseil exécutif de la NRO. Je fais partie des différents PDG des RIR et je m'occupe de la coordination des activités au sein de la NRO. Je suis là avec Alan, qui est là à côté de moi. Il est PDG d'AfriNIC. On pourrait d'ailleurs peut-être se présenter les uns les autres ?

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

ALAN BARRETT : Bonjour à tous. Je suis Alan Barrett, je suis PDG d'AfriNIC. Et comme l'ARNIC, nous sommes une des 5 RIR qui forme la NRO. Et nous sommes donc membres de l'ASO au sein de l'ICANN.

LOUIE LEE : Bonjour à tous, je m'appelle Louie Lee. Je suis président du Conseil des adresses au sein de l'ASO. Notre travail a trait à la supervision des politiques qui ressortent des 5 RIR et nous nommons également les membres au Conseil d'administration au sein de l'ICANN.

BRAJESH JAIN : Je suis Brajesh Jain et je suis observateur. J'ai été élu au NC de NRO. Merci.

JONNE SOININEN : Bonjour Jonne Soininen, je suis la liaison IETF auprès du Conseil de l'ICANN.

JORGE VILLA : Bonjour. Je m'appelle Jorge Villa. Je suis membre ASO AC pour la région LACNIC.

KEVIN BLUMBERG : Bonjour, je m'appelle Kev Blumberg, de la région ARIN et j'ai été nommé au poste pour remplacer John Sweeting qui a remplacé Ron da Silva. Donc en fait, il y a beaucoup de choses qui se sont passées pendant ce dernier mandat.

CHERINE CHALABY : Bonjour. Je m'appelle Cherine Chalaby. Je suis membre du Conseil d'administration.

LITO IBARRA : Bonjour. Je m'appelle Lito Ibarra, membre du Conseil d'administration de Conseil et également membre du Conseil de LACNIC.

CHRIS DISSPAIN : Chris Disspain, je suis membre du Conseil d'administration de l'ICANN.

KAVEH RANJBAR : Bonjour. Je vais bientôt être nommé au Conseil d'administration de l'ICANN.

LOUSEWIES VAN der LAAN : Bonjour. Je suis là simplement pour représenter les femmes.

GEORGE SADOWSKY : Je m'appelle George Sadowski. Je suis au Conseil de l'ICANN.

RON DA SILVA : Bonjour. Ron da Silva, je suis au Conseil de l'ICANN et je fais partie de l'ASO.

AKINORI MAEMURA : Bonjour, je m'appelle Akin et j'ai été nommé par l'organisation de soutien à l'adressage au conseil d'administration de l'ICANN. Je suis nouveau au Conseil, je vais bientôt être membre.

KUO-WEI WU : Je suis Kuo-Wei Wu et il me reste 3 jours au Conseil. Dans 3 jours je serai libre. Je remercie tous les membres de l'ASO qui m'ont nommé parce que ça fait déjà 2 mandats, 6 ans que je suis là. Et je dois remercier la communauté des numéros de m'avoir soutenue à mon poste au Conseil. Donc, plus que trois jours et je vous dirai au revoir à tous.

STEVE CROCKER : Kuo-Wei va beaucoup nous manquer. Ça a été un réel plaisir de l'avoir avec nous au Conseil, il est très productif, il a toujours très bien représenté la communauté des numéros. Et je crois

que, de concert avec Ray Plzak, ils peuvent compter leurs succès. Paul va nous faire une petite présentation là-dessus ? Non, je rigole. Je pense que nous prêtons davantage d'attention grâce à eux à la communauté des numéros.

Ceci étant, allons-y. Nous allons parler des sujets dont vous souhaitez parler.

PAUL WILSON :

Suite à ces présentations, il me semble qu'on pourrait peut-être éclaircir un petit peu tout ce qui est relatif aux acronymes, la NRO, NSO, NC et AC, etc.

La NRO est un organe qui coordonne les différents RIR. Notre objectif est d'organiser les activités conjointes des différents RIR, donc les activités opérationnelles ou les projets conjoints.

Un des objectifs, une des activités de la NRO c'est de servir comme ASO au sein de l'ICANN. Nous avons un protocole d'entente entre la NRO et l'ICANN pour, en fait, établir l'ASO. Il y a différentes structures. La NRO a le conseil des numéros. Ce conseil est élu, il se passe dans la région des RIR périodiquement. Et, comme on l'a dit tout l'heure, nous avons donc ce conseil des numéros et notre dernier élu de la région Asie Pacifique, comme il l'a dit tout à l'heure. Dans le cadre du protocole d'entente, nous avons donc ceci qui représente le Conseil de l'adressage.

Il y a donc notre organe qui s'occupe des politiques au sein de l'ICANN et ceci, dans le cadre du protocole d'entente n'a pas de rôle opérationnel. Donc, la raison pour laquelle nous sommes ici, c'est que pour certains d'entre nous, nous sommes NRO, certains sont ASO, parce qu'il y a la différences entre la question opérationnelle et les questions de politique.

Comme je le mentionnais tout à l'heure, nous avons une révision de l'ASO qui va bientôt arriver donc ceci est documenté dans le protocole d'entente de l'ASO. La commission de RIR a une révision indépendante qui va avoir lieu, donc il est tout à fait possible, bien que cette révision soit en cours bientôt, il est tout à fait possible que nous puissions résoudre cette question de la complexité des différents acronymes. Donc nous espérons pouvoir un petit peu clarifier tout ceci, faciliter la compréhension. Parce que le feedback que nous recevons est qu'il y a parfois un petit peu de confusion entre les rôles de l'ASO et de la NRO, c'est un petit peu confus.

STEVE CROCKER :

Mon rêve, c'est que nous avons des centaines et des centaines de pages de statuts et en général les statuts ne sont pas aussi longs. Donc mon rêve ce serait d'avoir un indice de complexité pour évaluer nos documents et pour suggérer que les modifications à venir permettent de réduire ce niveau de

complexité. J'imagine qu'on peut appliquer la même analogie à votre situation.

PAUL WILSON :

Je crois que la première chose du point de vue de la NRO, du point de vue de la communauté des numéros que j'aimerais mentionner ici, c'est déjà de remercier l'ICANN de la place qui nous a été donnée hier lors de la cérémonie, plutôt au début de cette réunion. Je crois que c'était très satisfaisant, à mon avis, d'avoir pu avoir cette opportunité. Nous avons d'ailleurs reçu beaucoup de commentaires là-dessus positifs, la communauté a apprécié et nous avons vraiment eu une opportunité appréciée d'être plus visibles auprès de la communauté. Vous savez que nous représentons une petite partie de la communauté de l'ICANN, avec tout le respect que je vous dois à tous qui êtes présents.

En tout cas je voulais quand même vous remercier tous d'avoir eu cette opportunité. Nous espérons que cela se répétera à l'avenir. Je ne sais pas si cela sera régulier ou pas mais, quoi qu'il en soit, c'est quand même une bonne chose à mon avis.

STEVE CROCKER :

Oui, je suis sûr que nous allons le refaire de manière assez régulière. Je crois qu'effectivement ça a été très bien reçu, nous apprécions tous votre présence et cela a été très bon en termes

d'information. Et cela vous montre que nous nous soucions de votre travail.

ASHA HEMRAJANI : Merci Steve. Pour faire échos à ce que vous venez de dire Paul, je pense que c'était une excellente chose que vous ayez pu parler hier. Le Gouvernement d'Inde a beaucoup apprécié les statistiques que vous avez présenté, donc merci encore une fois.

PAUL WILSON : Pour ce qui est de la révision de l'ASO, à titre informatif, la révision a été mise en route. Nous avons un appel à propositions pour que des organisations indépendantes se manifestent, forment un groupe pour faire la révision. Il y a un document officiel qui existe sur le site de la NRO. Vous verrez que l'organisation qui a effectué la révision la dernière fois s'appelait ITEM. Il est basé en Amérique du Sud mais donc il y a un appel général ouvert qui existe maintenant et nous espérons que suite à cet appel, au cours des jours à venir, toute organisation qualifiée puisse se référer à notre appel. Nous espérons avoir de bonnes propositions et une fois que la révision sera en route, nous espérons que les demandes de point de vue se manifestent. Nous espérons qu'il y aura appel pour que la communauté soit investie dans le processus et nous donne son point de vue. Nous espérons pouvoir avoir l'aide de la

communauté en général et du Conseil d'administration de l'ICANN.

STEVE CROCKER : J'ai une question, et je connais peut-être la réponse, mais en termes d'envergure et de délais ?

PAUL WILSON : Nous en parlerons lors de l'appel à propositions. Il y a eu un autre appel à proposition il y a 5 ans donc nous basons ce deuxième appel sur ce document. En ce qui concerne tous les détails, tout est écrit dans ce cadre.

STEVE CROCKER : Je vais demander à Rinalia qui s'occupe du côté efficacité du point de vue du Conseil d'administration de prendre la parole.

RINALIA ABDUL RAHIM : Mon comité s'occupe de toutes les révisions organisationnelles au niveau de l'ICANN et la révision de l'ASO est bien particulière parce qu'elle est plus indépendante que les autres. Donc j'ai noté tous les commentaires, toutes les demandes qui nous ont été faites, et nous nous assurerons que l'on prête vraiment attention à vos perspectives en termes de délais et, quels que soient vos besoins, n'hésitez surtout pas à vous adresser à nous.

PAUL WILSON : Cette révision est particulière mais elle n'est pas unique. Dans le cadre des statuts de l'ICANN, le GAC en fait, a lui aussi la responsabilité propre de ces révisions.

Mais merci Rinalia, je prends note.

STEVE CROCKER : Nous avons donc parlé du 2ème point dans votre ordre du jour. Donc nous allons maintenant parler du groupe de travail sur la sécurité publique du GAC en lien avec la communauté des numéros.

On va peut-être demander à Paul d'éteindre son micro. Je demandais simplement à Paul de parler du troisième point, donc du groupe de travail sur la sécurité publique et en ce qui concerne la communauté des numéros.

ALAN BARRETT : Merci Steve. Donc, dans la communauté d'application de la loi, il y a un certain intérêt qui a été soulevé en ce qui concerne l'exactitude des bases de données qui indiquent à la police où se rendre pour trouver la personne qui utilise une adresse IP spécifique. Donc, ceci intéresse les RIR bien sûr. À chaque fois que nous attribuons des adresse IP, il ya des données qui sont liées et depuis un certain nombre d'années, il y a des discussions

informelles qui ont lieu avec les forces d'application de la loi. Ceci amenait à des discussions informelles avec le groupe sur la sécurité publique. Nous comprenons que la communauté des forces d'applications de la loi s'intéresse à certaines politiques à appliquer peut-être au sein des 5 RIR. Je n'ai pas vu les propositions mais j'imagine qu'il y aura des politiques concernant l'exactitude de la base de données et la manière dont elle est entretenue.

Donc ces propositions que je vois à l'écran c'est de voir si le groupe d'intéresse à suivre ce PDP régional pour améliorer le WHOIS. Je crois qu'il y a un certain chevauchement parce que les personnes qui sont impliquées dans les forces d'application de la loi participent à ce groupe de travail sur la sécurité publique.

STEVE CROCKER : Est-ce qu'on peut entrer dans les détails ici plutôt que de simplement se limiter à la déclaration que vous venez de faire ?

ALAN BARRETT : Non, je ne pense pas qu'on puisse en dire davantage si ce n'est de dire quel est le statut actuel. On pourrait peut-être avoir une liaison informelle mais il n'y a rien d'autre à dire là-dessus en fait.

STEVE CROCKER : Il semblerait qu'il y a un risque, c'est qu'on n'ait plus rien à discuter. C'est impossible.

KUO-WEI WU : Alors, moi, j'aimerais quand poser une question au RIR par rapport aux politiques. Comme Alan le disait, la question posée par les forces d'application de la loi, c'est la question de l'exactitude dans la base de données. La question que j'ai c'est comment ? Comment le faire ? Parce que, comme nous le savons, il y a quelques questions par rapport à la base de données du WHOIS, pas toujours exactes.

ALAN BARRETT : Lorsqu'une organisation arrive au RIR avec des questions sur la base de données, vous savez qu'on a un contrat signé, nous avons les emails, nous avons les adresse, les numéros de téléphone, etc. Mais il y a des choses qui vont pouvoir changer à l'avenir. Donc nous n'avons pas de processus qui nous permette de remédier à ce problème.

La plupart des RIR essayent de contacter des membres de temps à autre mais la fréquence à laquelle cela se fait n'est pas du tout coordonnée.

PAUL WILSON :

Pour clarifier un petit peu, chaque RIR a un lien avec les unités constitutives. Nous avons des relations officielles, nous recevons les adresses IP et donc, de plus en plus, nous nous assurons de garder à jour nos registres, nos bases de données. Et donc nous nous assurons vraiment d'avoir les bonnes informations pour toutes les relations que nous avons par le biais de nos contrats et des renouvellements de contrats tous les ans.

Le problème qu'ont beaucoup de personnes pour l'attribution des adresses IP est que, parfois, on se rend sur la base de données du WHOIS avec une adresse IP et on va trouver cette adresse mais ce qu'on ne va pas trouver, c'est le maintien de cette exactitude. Parfois, il y a eu sous délégation d'un bloc d'adresses à un autre fournisseur de services. Parfois il y a une autre couche dans la relation. Et donc, dans le cadre de l'application de la loi, on nous a dit qu'il n'y a pas forcément une seule organisation à contacter mais que parfois il faut contacter différents organismes, plusieurs fois pour obtenir les informations relatives à l'identité. Donc on va vers un FAI et après on doit se rendre vers un autre, etc.

Donc, c'est ça la question de l'exactitude du WHOIS. L'entretien de ces enregistrements dépend non seulement des RIR, mais aussi d'autres entités.

Donc, il y a un effort coordonné de différents agences d'application de la loi. Nous n'avons pas encore de proposition de politiques mais ce qu'il faut, c'est déjà bien comprendre

quelles sont les étapes par lesquelles ils sont forcés de passer. Ce que nous avons entendu de leur part, c'est que cette discussion pourrait nous mener à établir une politique dans les différentes régions de RIR.

Il y a des pratiques, des politiques qui pourraient changer pour les RIR en termes de détails, d'obligations et de processus. Donc, ça c'est une proposition qui, au sein des systèmes RIR, ne peut pas être injectée par le haut. Elle doit venir des 5 régions et elle doit être convenue par les différentes régions. Ce n'est pas une politique mondiale qui peut être appliquée et mise en vigueur partout. En fait, les améliorations vont se faire au niveau des régions et cela va être positif et donc on pourra répartir cette amélioration un petit peu partout dans les 5 régions. Mais les processus de politique sont en fait indépendants.

KUO-WEI WU :

Oui, effectivement. Merci Paul. Grâce à Paul en fait, j'ai l'opportunité de vous expliquer à vous tous et au Conseil de l'administration la complexité du WHOIS. Si le GAC, les gouvernements discutent de cette question, ils doivent en fait se retourner, regarder leur propre pays. Par exemple, à Taïwan, lorsque le gouvernement a ce type de problèmes, le meilleur moyen pour identifier qui utilise cette adresse IP, c'est de s'adresser à leur FSI locaux, à celui qui détient les adresse IP, plutôt que de se retourner vers les RIR. Puisque, comme Paul

vient de le dire, il y a différentes étapes. Donc, si on s'adresse au niveau le plus élevé, au RIR, à cette base de données, les vérifications sont très difficiles parce qu'il faut redescendre jusqu'à l'utilisateur final de l'adresse IP.

Donc, je suggère au GAC de bien comprendre que la meilleure manière c'est de se tourner vers le fournisseur Internet local.

STEVE CROCKER :

Ce qui m'intéresse personnellement c'est de rentrer un petit peu dans les détails sur cette question. J'aimerais bien qu'on en parle un petit peu plus.

À vous.

BRAJESH JAIN :

Monsieur Kuo a expliqué que l'on doit se tourner vers les FSI régionaux. Mais en fait, souvent, c'est un cul de sac. Souvent, oui d'accord on se tourne vers moi et je regarde un petit peu les données, mais cette personne qui héberge le contenu, le nom de domaine, on s'adresse à elle mais finalement, on bute sur un obstacle.

Le nom de domaine appartient à la page d'accueil donc, très souvent ça ne marche pas, on arrive à un mur.

KEVIN BLUMBERG : Je crois que toutes les régions auront un problème différent. Ce qui est important c'est de coordonner les efforts et d'avoir des critères qui soient utiles à la communauté. Mais, j'étais à la conférence ARIN et on a eu une présentation là-dessus. La question la plus importante, en tout cas pour la région d'Amérique du Nord, c'était la question de la juridiction. Où est-ce que cette adresse IP est utilisée de manière à ce qu'on puisse s'adresser aux tribunaux, faire notre travail de diligence raisonnable et d'avoir un mandat juridique. Donc déjà de savoir où se trouve le problème, et on peut se rendre par exemple à Washington ou quel que soit le lieu où est hébergé cet IP pour discuter avec le système juridique sur place.

Donc, cette requête est différente suivant les régions mais la question est importante.

RON da SILVA : Je crois que lors de la même réunion il y a eu un exemple qui a été présenté comme quoi la base de données WHOIS avait un numéro de téléphone dans un pays, une adresse email dans un autre pays, une base dans un autre pays, etc. Quatre pays étaient impliqués. Donc, à ce moment-là, à quelle autorité est-ce que l'on s'adresse pour obtenir un mandat de la part d'un tribunal ? Parfois c'est complexe.

Donc à quel niveau se situer ? Ce qui est important bien sûr c'est l'exactitude des renseignements. Alors bien sûr que l'activité

peut-être illégale mais il faut également pouvoir identifier s'il y a un spam qui fait beaucoup de bruit sur Internet donc c'est important du point de vue opérationnel aussi. Ce sujet des données du WHOIS, son exactitude et cela s'applique à différentes application et c'est quelque chose qui existe partout dans l'Internet. Ça existe dans l'espace des noms mais c'est la même chose dans l'espace des numéros.

LOUSEWIES VAN der LAAN : À la réunion RIPE, il y a eu exactement le même exemple, il y a eu une présentation d'EuroPOL. Et pour moi c'était très encourageant parce que le défis c'est justement lorsqu'on a plusieurs lieux. Il n'y a pas un juge dans une région qui vous dira vous avez le droit d'aller vous adresser à telle ou elle chose. Donc il faut vraiment pouvoir revenir à une adresse. Et si ça ne marche pas, on va à l'adresse suivante, etc. Mais au moins, vous avez alerté le suspect, bon le problème c'est qu'il peut se couvrir mais, en tout cas, à EuroPOL, les gens avaient ce dialogue et je crois que ceci est bon.

Et puis, il faut également que le GAC sache que c'est à ce niveau, au niveau technique que l'on coopère et ça c'est très important puisque cela élimine les préoccupations, c'est quelque chose qui doit être résolu au niveau technique. Donc c'est une bonne chose que l'on en parle au niveau technique.

AKINORI MAEMURA : Tout à fait. Donc le PSWG du GAC fait un excellent travail puisque l'exactitude du WHOIS est quelque chose de vraiment très important et il faut la protéger. C'est important pour pouvoir travailler dans l'Internet donc il faut avoir un excellent équilibre entre le travail dans le milieu des affaires et le problème de l'application de la loi.

Il me semble que c'était le FBI aux États-Unis, si je me trompe dites-le moi, qui voulait proposer une politique mondiale pour les adresses IP, à proposer au RIR. Donc, je pense que c'est un excellent moyen et qu'il nous faudrait peut-être parler de ceci. Moi je trouve que c'est quand même une bonne option.

STEVE CROCKER : Vous voulez ajouter quelque chose ?

KUO-WEI WU : Alors, pour répondre à certains des intervenants, je crois qu'il faut faire très attention lorsqu'on parle de ce type de questions. On parle de contenu, on parle de noms, on parle d'IP. Vous savez, il y a plusieurs choses qui ne correspondent pas à une seule solution.

Par exemple, le contenu, à mon avis, c'est quelque chose que l'on peut coordonner mais cela ne dépend pas de nous. Nous allouons, nous attribuons des adresses IP, ça c'est clair. Et puis

encore, il y a le problème des noms. Lorsqu'on parle sécurité, il faut bien comprendre les structures. Par exemple, il y a beaucoup d'internautes dans les différents pays qui n'ont pas d'adresse IP physique. L'adresse IP peut changer, parce qu'en fait ils n'ont pas assez d'adresses IP pour tout le monde. Donc, c'est pour cette raison que je dis que nous avons besoin de davantage de coordination entre les différents secteurs. Qui s'occupe de tout ça ? Je ne sais pas si cela fait vraiment partie du travail de l'ICANN ou pas. Parce qu'il y a également la question du contenu qui est soulevée dans tout ça. Alors, comme nous le savons tous à l'ICANN, nous ne nous occupons pas du contenu. Donc il nous faut ouvrir un autre espace pour parler de tout ceci. Donc au niveau de la coordination, il faut déjà savoir exactement de quoi on parle et dans quel domaine.

PAUL WILSON :

Oui, pour reprendre un petit peu cela parce que vous avez soulevé un point intéressant. Effectivement, ça va bien au-delà de WHOIS. Et WHOIS, on saurait souligner suffisamment l'importance de WHOIS mais WHOIS n'a jamais été un outil, une baguette magique pour pouvoir identifier un registre grâce à WHOIS. Donc, il y a également des moyens très limités, élémentaires de pouvoir l'utiliser. On peut utiliser le registre WHOIS pour trouver des informations relativement fiables.

Donc je ne sais pas s'il s'agit de coordination mais c'est surtout de l'éducation dont on a besoin. Et, en tant que fournisseur de services WHOIS, je crois qu'il faut s'assurer que les gens qui l'utilisent sachent comment le faire. Il s'agit d'éducation je le disais. Éduquer et s'assurer que c'est bien compris par rapport à ce que peut faire WHOIS et ce qu'il ne peut pas faire. Et, ensuite, à partir de ces informations, on peut poursuivre une enquête, une investigation. Avec le routing de l'Internet, la formation par les pairs, etc. Mais il y a toute une série de défis relativement clairs pour s'assurer que les gens qui utilisent WHOIS puissent parfaitement comprendre de quoi il retourne. Et également informer la communauté par rapport au fait qu'il existe ce genre de problèmes liés à WHOIS et informer donc les RIR.

BRAJESH JAIN :

Je voulais préciser un point. Dans mon intervention, je n'ai pas voulu dire qu'il fallait réglementer le contenu, j'ai dit qu'il fallait identifier le propriétaire du nom de domaine, non pas ce qu'il fait ou qu'il fait par rapport au contenu. Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.

RON da SILVA :

J'avais un certain nombre d'autres questions que je voulais ajouter par rapport à cette liste.

STEVE CROCKER : Oui, je ne sais pas si on a pris une décision là-dessus. Je n'ai pas entendu récemment parlé de signature par rapport à l'ajout d'authentification dans ce processus.

Donc il y a différents aspects à prendre en considération. L'un, que se passe-t-il du côté du processus d'authentification avec le RPKI, etc. ?

Ensuite, si on part du principe qu'on poursuit le processus de sécurité du routing par rapport aux adresses qui sont utilisées par les parties qui sont censées l'utiliser, je me pose la question si une personne adopte une approche un peu naïve, elle pourrait se poser la question, est-ce qu'il ne faudrait pas approfondir un petit peu cet examen ? Est-ce qu'on n'est pas censé contrôler ces adresses IP ? Est-ce qu'on ne pourrait nous accuser de ne pas avoir suffisamment étudié et approfondi cette question avant d'utiliser tout cela ?

Alors, étant donné ce silence, je crois comprendre que personne ne veut approfondir cette question.

PAUL WILSON : Oui, c'est un système où l'attribution des adresses IP est certifié en utilisant des signatures digitales, un système de certificat de signature digitale et donc le détenteur de cette adresse est identifiable et a une base de clés pour accéder à la possibilité de signer ces adresses.

Donc, c'est une requête que celui qui reçoit cette requête sait qu'elle provient de la bonne personne.

Et donc, l'objectif à l'origine du RPKI, c'était justement d'utiliser un routing sécurisé puisque c'était un point soulevé par l'IETF. Donc, jusqu'à présent, on a développé beaucoup d'efforts au cours de ces dernières années pour pouvoir soutenir et étayer les normes des codes utilisés. En tout cas, ces codes sécurisés n'existent pas encore ou ne sont pas encore déployés pour permettre un routing sécurisé.

STEVE CROCKER :

Est-ce qu'il ne faudrait pas avoir une trace de l'utilisation des adresses IP ou mettre en place un mécanisme juridique qui nous permettrait d'assurer cela ?

ALAN BARRETT :

Je n'ai pas de réponse toute faite à cela. Mais si vous recevez une lettre par la poste qui vous dit, voilà j'ai des photos de vous que vous ne voudriez pas voir à la une des journaux certainement, vous ne pouvez pas aller au commissariat et dire, qui m'a envoyé ça ? Il va falloir que la police fasse une enquête. Peut-être qu'il y aura un timbre qui indiquera la provenance de cette lettre. Mais savoir quel être humain vous a envoyé cette lettre est très difficile. Et il se passe la même chose avec l'Internet. Si vous obtenez quelque chose avec une adresse IP, il

faut faire le suivi pour voir de quel IP c'est venu mais de savoir de quelle personne, de quel être humain c'est venu, il faut se tourner vers le fournisseur de services Internet. Donc c'est un problème mais c'est le système auquel on est habitué et ça ne tient pas simplement à l'Internet. Il y a beaucoup de choses qui sont difficiles à trouver et dont il est difficile d'assurer le suivi.

CHRIS DISSPAIN :

Je comprends bien votre métaphore ici mais ce que j'aimerais dire c'est qu'il y a peut-être des domaines où c'est plus facile de le faire. Par rapport à la poste, il faut aller acheter une enveloppe, acheter un journal, couper les lettres ou l'écrire sur une machine tandis que sur Internet, peut-être qu'à la fin de la nuit vous allez dire voilà, je vais écrire cela. Une partie du problème consiste à dire que ce qui semble être une augmentation significative au sein de la communauté, ce que je veux dire c'est qu'il y a une différence entre les deux exemples que vous avez utilisés.

STEVE CROCKER :

Par rapport à cette analogie, à cette comparaison, lorsque vous écrivez une lettre, c'est une action unique, qui a lieu une seule fois. Et ça n'a pas le même effet opérationnel que celui des adresses IP. Parce que dans le cas des adresses IP, vous pouvez envoyer des choses mais, en général il s'agit d'actions à double

sens. Donc cette personne anonyme ou autre est en train de communiquer et là, bon je m'aventure un petit peu sur le terrain politique, mais il faut protéger l'identité de cette personne et s'assurer que le message est bien livré. Donc il y a un statut qui est protégé dans cette communication et l'identité de cette personne est également protégée et ça, ça me pose un problème. Mais les choses sont ainsi et il faut s'y habituer.

PAUL WILSON :

Pourrais-je ajouter quelque chose ? Je crois que Steve, vous avez posé une question pour laquelle la solution implique beaucoup de parties prenantes. Et je ne voudrais pas que quelqu'un ait le sentiment qu'on a une solution sur ce problème particulier et qu'une personne en particulier peut aider à résoudre un problème de ce genre. Et que l'on peut s'adresser à un bureau en particulier, un organisme en particulier pour trouver la personne qui a envoyé ce genre de message avec précision et pour pouvoir, de manière exacte, identifier cette personne. Parce que le trafic sur Internet actuel ne passe pas par les registres RIR. Il n'y a pas de contrôle sur ce que les fournisseurs de services Internet et les utilisateurs finaux font en utilisant les adresses qui passent par le système de registre. Donc, on ne veut pas le faire non plus. Donc la question que vous posez implique une solution qui affecte ou a avoir avec beaucoup de parties prenantes. Et il y a beaucoup d'aspects qui tiennent à

cette solution et les RIR finalement, ne constituent qu'une petite partie de ces parties prenantes.

RON da SILVA :

Je vais prendre le cas des États-Unis qui fait qu'il y a des contrôles quant à la confidentialité par rapport à l'utilisation que font les utilisateurs finaux de l'information qui est partagée, et pouvoir utiliser les adresses dans cet espace. Et ce qui est important ici est que les fournisseurs de services Internet, dans ce cas précis, savent à un moment donné quelles sont les adresses en question. Mais ils sont obligés par la loi de protéger les informations qui tiennent à la confidentialité ou à la vie privée. Mais on peut facilement suivre par l'intermédiaire de Google, Netflix, ou autre, une présence en ligne grâce à votre adresse en ligne.

Les registres ou opérateurs de registre vont pouvoir fournir ce bloc d'adresses et dire à qui il a été attribué à une ville en particulier ou à une partie de la ville. Donc ce type d'informations est fourni par les fournisseurs de services Internet, c'est un bien public. Mais dire que cette adresse particulière appartient à Steve Crocker, ça c'est protégé par la loi. Il y a des lois similaires dans d'autres pays. Je ne pense pas qu'on puisse commencer à plaider en faveur d'une cartographie disponible pour tous des contacts ou de l'identité de certains utilisateurs.

STEVE CROCKER : Oui. Je continue d'être un petit peu surpris par rapport au niveau de sécurité mais je comprends bien ce que vous avez dit par rapport à l'éducation.

Bien, je crois que l'on va passer à la question suivante.

RON da SILVA : Oui, on est un petit peu passé rapidement sur le premier point, la structure post transition. On nous a présenté depuis plusieurs années une actualisation régulière à chaque réunion ce qui se passe du côté des opérateurs de registre vis à vis des opérations de l'IANA. Et on nous a présenté une actualisation par rapport à la structure de la structure post transition. Donc, moi je me pose la question, est-ce qu'on a des détails là-dessus ? Est-ce que Paul veut nous présenter certains détails là-dessus ? Ou est-ce qu'on a suffisamment d'informations et vous voulez continuer à le partager avec le reste de la communauté ?

PAUL WILSON : Oui, je pense qu'Elise et la présence du personne IANA à cette réunion a été beaucoup appréciée et le statut des rapports sur les niveaux d'activité et de services et plus récemment sur les accords au titre de cette structure post transition ont permis d'accéder à des informations essentielles.

Je pense qu'on pourrait dire que dans tous les RIR, on a besoin de plus de participation de la part du Conseil d'administration. Nous voyons les membres du Conseil d'administration à différents RIR. Et très souvent, Kuo-Wei par exemple a assisté à des réunions de l'APNIC depuis plusieurs années. Et bien entendu il y a une invitation ouverte et permanente à tous les membres du Conseil d'administration de l'ICANN pour se joindre à l'IANA, aux réunions de l'IANA et à nos réunions à nous pour contribuer aux discussions et aux mises à jour régulières. Donc la question que vous veniez de poser à l'instant Steve, justement : est-ce que l'on peut parler de ce genre de choses ? Oui, justement, on le fait à ces occasions et vous trouverez des personnes très intéressantes au sein des RIR, à l'occasion de ces réunions qui peuvent vous informer de manière très intéressante sur ce genre de questions.

RON da SILVA :

Merci. Peut-être que l'un des aspects qui serait intéressant que vous développiez c'est celui du processus utilisé pour sélectionner les membres pour siéger au Conseil d'administration de la part des ASO. Et que se passe-t-il par rapport à vos procédures de sélection.

LOUIE LEE : Bonjour. Vous posez la question de nos procédures et il est important de savoir qu'il fallait les mettre à jour ces procédures pour les rapprocher des statuts constitutifs de l'ICANN par rapport aux procédures de sélection. En particulier la manière dont un candidat ne peut pas participer dans ce processus parce que, avant, on parlait des qualifications de ce candidat mais il pouvait contribuer à la manière dont ce processus fonctionnait. Mais, à l'heure actuelle, on est en train de mettre à jour ces procédures afin de nous assurer que nous nous alignons sur les statuts de l'ICANN. Donc c'est un aspect que l'on a pris en considération. Est-ce que vous vouliez que j'ajoute quelque chose ? Est-ce qu'il y avait un autre sujet que vous vouliez que je traite ?

RON da SILVA : Non, non, ce n'est pas le cas.

STEVE CROCKER : Merci Louie de cela. Est-ce que pendant ce processus, vous pensez que vous avez reçu suffisamment d'informations de notre part pour connaître les qualités qui étaient nécessaires par rapport aux candidats précédents ou aux personnes désignées précédemment ? Ou pensez-vous qu'il est nécessaire que l'on vous donne davantage d'informations par rapport aux

contraintes, aux limites ? Je ne sais pas. Est-ce que vous avez une idée peut-être plus précise là-dessus ?

LOUIE LEE :

Oui. On aimerait avoir un retour d'information de la part des candidats, des personnes nommées pour savoir s'il y aurait des choses à changer et peut-être que vous pourriez nous dire comment mieux faire ce travail.

Il y a une formation au poste de membre du Conseil d'administration afin de ne pas se concentrer exclusivement ou sur ces compétences en particulier. Et ouvrir un petit peu le champ de vision pour peut-être mieux comprendre les compétences spécifiques des personnes nouvellement nommées. Peut-être qu'on l'a un petit peu laissé de côté.

STEVE CROCKER :

Oui. Avant que vous fassiez cela peut-être, et Chris voudra peut-être intervenir là-dessus.

Effectivement, il y a un processus de formation qui est mis en place, et on est très actifs dans ce processus. Non, en fait on ne veut pas que vous nous envoyiez tout type de candidats et qu'on ait à faire le tri dedans. Non, ce n'est pas l'objectif. Bien entendu, il faut que ce soit des candidats qualifiés pour qu'il puisse ensuite bénéficier de cette formation.

LOUIE LEE : Rapidement. D'après l'expérience du Conseil d'administration, on voit qu'il y a une catégorie. On cherche spécifiquement un type de candidats ou une expérience particulière en terme de leadership. Donc ça ce sont nos priorités. Peut-être que je me suis mal exprimé par rapport aux catégories mais ce qu'on cherche surtout c'est le leadership, l'expérience par rapport au Conseil d'administration et l'expérience professionnelle qui est extrêmement importante à les yeux.

CHRIS DISSPAIN : Merci beaucoup Louie. Chaque année, on écrit au Comité de nomination et on fixe ce qui d'après nous constitue les critères pour les nouveaux candidats. Donc, c'est une lettre standard qu'on rédige de nouveau chaque année. Avec de nouveaux critères peut-être. Donc peut-être que cette année il va être question de candidats ayant une expérience dans les finances ou l'audit, ou autre. Et, peut-être qu'avec le NomCom ça arrive chaque année, peut-être qu'avec vous ça ne sera pas nécessaire. Ce qu'on peut faire c'est vous envoyer une lettre chaque année, au moins vous aurez cette information et on peut le faire avec tous les SOs et ACs. Mais ce qui est important c'est que ces informations figurent là, qu'elles existent, pour pouvoir avancer, améliorer. Et, ce dont on a besoin ici au Conseil d'administration, c'est que lorsque vous regardez les comités et

les groupes de travail qui existent, vous voyez un petit peu le genre de compétences dont on a besoin. Donc, s'il y a un comité sur les finances, bien entendu les compétences en matière de finances sont importantes, etc.

STEVE CROCKER : Oui, ce n'est pas chaque année pour les SOs mais c'est tous les deux ans ou tous les trois ans.

CHERINE CHALABY : Oui, je reprends ce qui a été dit. Mais, en réalité, la principale compétence c'est réellement de représenter les organisations de soutien à l'adressage. Mais vous avez dit que vous vous concentriez également sur le fait que les candidats aient une expérience préalable du Conseil d'administration, ça c'est très important. Et, d'un point de vue personnel, je pense que ces deux éléments sont importants et sont à trouver pour parvenir à un équilibre.

PAUL WILSON : Dans la sélection des ASO, je pense qu'il a été question dans nos discussions de sélectionner une personne de notre communauté technique avec des compétences techniques et des connaissances dans le domaine de l'adressage IP, etc. Ensuite, prendre en considération d'autres aspects comme la diversité, le

fait d'avoir d'autres expériences, le fait d'avoir de l'expérience par rapport au Conseil d'administration de l'ICANN. Il serait bon que l'on ait une idée claire quant à savoir si ces candidats des SOs et ACs doivent avoir des compétences techniques particulières pour répondre à cet aspect de la diversité, diversité dans l'approche, etc.

STEVE CROCKER :

Pour reprendre ce qu'a dit Chris. Voyons si je vous ai bien compris Paul. J'ai entendu la possibilité selon laquelle il y ait trois types de catégorie. D'abord les connaissances techniques dans le domaine technique, ensuite une expérience professionnelle à haut niveau, et troisième, la diversité. Et vous posez la question de savoir si on a un ordre de priorités par rapport à ces trois catégories ou si elles sont interchangeables.

CHRIS DISSPAIN :

Merci. Je vais vous donner quelques exemples mais je pense que la condition principale c'est que cette personne souhaite vous représenter au Conseil d'administration. C'est ce que disait Cherine en d'autres termes. Donc mon point de vue, et c'est un point de vue personnel, je crois que les personnes nommées par les SOs et ACs doivent apporter au Conseil d'administration l'esprit, l'essence de l'expérience de ces SOs et ACs. Ça c'est

l'objectif principal. Si ces personnes ont les compétences nécessaires, très bien.

Mais le meilleur exemple que je peux vous donner c'est lorsque j'étais président des SOs et ACs, ont élu les membres du Conseil d'administration et lorsqu'on l'a fait, on nous a demandé quelles types de compétences aimeriez-vous que ces candidats aient ? On souhaiterait que ces personnes soient compétentes pour remplir ce poste. Donc une personne avec beaucoup d'expérience par rapport au Conseil d'administration et par rapport au ccTLD. Donc, bien entendu, pour nous c'était important que cette personne ait de l'expérience dans le domaine des ccTLD mais ce n'était pas indispensable;

Donc, dans votre système, vous aurez vos propres critères. Par exemple, à la ccNSO vous n'aurez pas deux membres de la même région. Mais, il est dit dans les statuts que le rôle du comité de nomination est d'essayer de respecter la diversité autant que possible, diversité régionale, en termes de genre, diversité géographique, etc.

STEVE CROCKER :

Oui, je crois que la diversité géographique constitue une condition sine qua non.

CHRIS DISSPAIN : Effectivement, la diversité géographique est une condition sine qua non Steve, tout à fait.

STEVE CROCKER : Bien écoutez, on est arrivé à la fin de cette séance, j'aimerais vous remercier, vous remercier de votre participation.

PAUL WILSON : Merci. Merci à tous de votre participation, merci de nous avoir invité à cette réunion, réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN. Et, une fois encore nous invitons tous les membres du Conseil d'administration à nos réunions RIR. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]